

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 février 2013

Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ?

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs, les ONG, Organisations non gouvernementales, sont les acteurs du développement.

Les ONG remplissent des missions d'urgence ou de plus long terme dans différents domaines. Cette diversité, cette liberté d'action, permet de faire émerger des problématiques et de les traiter.

À ce titre, le groupe de la CFE-CGC estime contre-productif que l'État définisse le rôle que les ONG ont à jouer ou les domaines dans lesquels elles ont à intervenir. Pour la CFE-CGC, cette souplesse est une richesse qui ne doit pas être institutionnalisée.

Il est normal que les pouvoirs publics comptent sur les ONG car leur expertise permet de mieux définir les objectifs stratégiques de politique de développement.

Associer dans ce cadre les acteurs de la société civile est pour nous une démarche efficace et constructive. Cependant, chacun des acteurs doit être entendu et consulté en fonction de sa représentativité. Les organisations syndicales font la preuve de leur légitimité au travers des élections professionnelles ; cela leur permet d'être entendues sur tous les sujets qui vont de l'entrée sur le marché du travail jusqu'à la retraite.

Ce n'est pas le cas des ONG, qui représentent des intérêts plus spécifiques.

La consultation des ONG doit donc se faire sur des sujets précis, des sujets d'expertise.

Le groupe de la CFE-CGC soutient ainsi la proposition de partenariat entre les ONG et les organisations syndicales, en respectant le rôle de chacun.

Les ONG fonctionnent avec des aides publiques. L'objet de l'intervention des ONG doit être justifié et les actions, évaluées. Cela est encore plus nécessaire lorsque les aides ont vocation à être pérennes.

Nous soutenons la préconisation encourageant une meilleure reconnaissance des compétences acquises au sein des ONG. En effet, la CFE-CGC défend la valorisation des compétences acquises, que ce soit dans le domaine associatif ou syndical.

L'aide au développement reste un défi toujours plus grand et il faut susciter l'envie et l'intérêt de l'engagement. Cela suppose que cet engagement au service du collectif soit reconnu et valorisé dans le parcours professionnel.

C'est pour cela que la CFE-CGC, depuis maintenant presque un an, propose la création d'une fondation reconnue d'utilité publique, fondation de l'engagement citoyen, afin de travailler de concert entre organisations syndicales de salariés, organisations

syndicales patronales, partis politiques et associations, bien entendu sur la base du volontariat, pour travailler sur un triptyque :

- donner envie de s'engager au service du collectif ;
- permettre aux femmes et aux hommes qui s'engagent d'avoir des parcours professionnels à la hauteur de ce qu'ils auraient eu dans l'entreprise ;
- préparer leur reconversion pour que ces activités ne durent qu'un temps avant de revenir au sein des entreprises en valorisant, sur d'autres activités, les compétences acquises.

Vous le comprendrez aisément, pour toutes ces raisons, le groupe CFE-CGC votera ce projet d'avis.